

## EDITO : **FILLON FILE UN MAUVAIS FILON**

Alors le Premier Ministre vient d'annoncer un nouveau plan de rigueur à peine l'examen du budget achevé, il semble difficile de prétendre que ce nouveau coup de bambou sur les ménages a eu pour vertu de rassurer les marchés. Plus grave, ce projet de loi de finance, déjà rectificatif, risque fort de ralentir la production de richesse dans notre pays, contractant les recettes de l'Etat, augmentant ainsi son déficit, et donc la nécessité d'emprunter à nouveau ! Bref, le cercle vicieux. Pourtant, face aux échecs répétés de leurs tentatives désespérées de juguler les diktats des financiers, messieurs Papandréou et Berlusconi ont eu le bon goût, eux, d'annoncer leur démission.

Cette logique d'ultra-rigueur ne fait qu'ajouter reculs sociaux à récessions puisqu'elle ne prend pas les problèmes à leurs sources, comme le montre le supplément économique de notre journal. La fonction publique sera encore visée avec des réductions de dépenses pour une situation déjà intenable, car si les hauts responsables plastronnent sans vergogne devant la représentation nationale (notre article), la situation est de plus en plus difficile dans nos bureaux, et tous les postes que la « rigueur » et la négligence laisse ou à laisser dériver dans des conditions de vie à la limite du supportable (nos articles CHS et locaux), et d'organisation du travail intenable (notre article SIE).

Si nous proposons un journal, ce journal, c'est bien sûr pour informer. Il nous faudra donc bénéficier du plus grand nombre de remontées des sites, car les situations sont rarement isolées, quelle que soit la perception que nous en avons. Nous sommes ouvert à toute proposition. Il s'agit aussi pour nous de proposer de l'analyse et de la réflexion. De l'humour aussi. Et enfin, il s'agit surtout de pouvoir donner un outil qui permette au plus grand nombre d'ouvrir la discussion sur la situation que nous rencontrons, et les meilleurs façons d'y faire face. Tous ensemble !



# Des outils pour se battre

## CHS, DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP): DES OUTILS POUR SE BATTRE POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Comité Hygiène et Sécurité des Côtes d'Armor (CHSDI 22) se réunit trois fois par an ; cet organisme, non paritaire, interministériel donne de nombreuses occasions d'aborder les conditions de travail ; les représentants CGT sont issus de chacune des trois administrations, DDFIP, Douanes et avant qu'elle ne disparaisse, DDCCRF, absorbée par la DSV pour faire la DDPP (Direction Départementale de Protection des Populations). Le Médecin de Prévention, l'Inspecteur Hygiène et Sécurité, y siègent de droit et contribuent activement aux débats.

Lors des sessions sont abordés les projets de travaux liés ou non aux réformes, les bilans de visites de postes, ... Le CHSDI disposant d'un budget, il y a débat sur les actions à financer en matière d'Hygiène et Sécurité (formations incendie, formation aux risques routiers, aux gestes de premiers secours, ...) ; c'est toujours l'occasion pour les Directions de « faire leurs courses » pour tenter de pallier les insuffisances de leurs propres budgets de fonctionnement. Les représentants CGT sont vigilants pour ne pas accepter tout et n'importe quoi en particulier en matière de mobilier de bureau et équipements divers relevant des budgets des Directions ; seuls les équipements spécifiques à la sécurité ou nécessaires suite à diagnostic du médecin sont financés. **Sont également analysées, les fiches issues des cahiers CHS ; ces fiches en ligne sur le site de la DDFIP 22 sous la rubrique Hygiène et Sécurité sont un outil efficace puisque c'est le seul moyen véritable pour que chaque agent puisse faire remonter ses demandes ; le chef de service doit donner son avis et la Direction doit répondre à la demande. Ne vous privez pas de les utiliser !**

Ces dernières années les notions de souffrance au travail, de troubles musculo-squelettiques, de risques psychosociaux sont de plus en plus souvent abordées !

L'arrivée du DUERP et des premiers plans de prévention font l'objet de débats houleux depuis la mise en place en 2009 ! Un groupe de travail sur le DUERP, dans lequel siègent des représentants syndicaux, des représentants de divers services et des membres de l'Administration, a été mis sur pieds. Beaucoup de chemin reste à faire ! D'autant plus que ce groupe de travail a décidé de « plancher » sur les risques psycho-sociaux, leur origine et les moyens d'y faire face ! Une des premières décisions mise en œuvre, une réunion d'information des chefs de service aux risques psycho sociaux le 29 septembre avec le Docteur MARESCAUX, Médecin inspecteur régional, réunion à laquelle participaient également les représentants du CHS. Bilan de cette réunion : une écoute attentive du public ; très (trop) peu d'interventions dans la salle. L'après-midi, les même chefs de service étaient réunis sous la houlette de Monsieur LE DDFIP ; le langage de fermeté habituel reprenait ; le matin, on amuse la galerie et l'après-midi on reprend les choses sérieuses ! Cette réunion a le mérite d'avoir (re)démontré la responsabilité du Directeur en matière de santé au travail des agents de TOUTES catégories, cadres y compris. Maintenant tout reste à faire ;

en matière de risques sociaux comme pour tous les risques professionnels, il faut éliminer le risque à son origine et non pallier le risque par des mesures secondaires ! Pour la CGT l'accroissement de la souffrance au travail vient des réformes incessantes, de la pression sur les agents et chefs de service quant aux résultats, de l'absence de moyens donnés aux services et des suppressions d'emplois. Nos revendications restent donc toujours d'actualité : Arrêt des réformes et des suppressions d'emplois.

Cent fois sur le métier, remettons la tâche !



## BREVES CHS

### **Trésorerie d'Etables : le poste d'accueil va enfin être fait !**

Parmi les (trop) nombreuses Trésoreries connaissant des problèmes d'aménagement de locaux, les agents de la Trésorerie d'Etables réclamaient des travaux de rénovation, un véritable poste d'accueil ainsi qu'un bureau confidentiel. Après des années de débats en CHS, la Commission immobilière s'est tenue sur site le 16 septembre dernier. Le poste d'accueil va enfin être réalisé ainsi qu'un box d'accueil confidentiel ; la Mairie doit entreprendre des travaux de peinture après remise aux normes des circuits électriques ; lors de la Commission, nous avons fait visiter à Monsieur MESA les sanitaires et locaux de service dans un état déplorable.

### **Trésorerie de Plestin les Grèves : à quand les bulldozers !**

Lors de nos visites de sites, nous avons pu constater l'état de délabrement (le mot est faible !) de la Trésorerie de Plestin ! Mérule, planchers et escaliers « branlants », grenier rongé par les « petites bêtes », charpente idem !

Lorsque vous rentrez dans le bureau d'accueil, une forte odeur d'humidité vous prend à la gorge ! Cela n'a semblé-t-il pas choqué Monsieur le DDFIP lors de son passage ... Force est de constater que l'immeuble est insalubre ; les quelques travaux réalisés par la Mairie sont de la déco « cache-misère » !

Nos diverses interventions en CHS ont toutefois permis de trouver des financements pour une étude sur ... la solidité de la dite charpente ... le DUERP et la menace d'engager la responsabilité de notre DDFIP en cas d'accident commencent-ils à porter leur fruit ? ! La façade dont les pierres se détachaient a été restaurée ...

Il va falloir continuer l'action en CHS ! La Mairie et la DDFIP doivent prendre leurs responsabilités ! une rumeur court selon laquelle la Mairie ferait des propositions de relogement de la Trésorerie ; nous interrogerons la DDFIP en CHS !

À suivre ...

# MERCI PATRON !

A l'occasion de la publication d'une audition à l'Assemblée Nationale<sup>1</sup>, le Directeur Général Adjoint de la DGFIP, Philippe Rambal a pu donner la mesure de son talent. Interrogé sur les suppressions d'emplois à la DGFIP, notre chevalier de la modernisation n'hésite pas à déclarer crânement la volonté d'être *exemplaire* par rapport aux objectifs fixés : *nous sommes même allés plus loin, puisque l'évolution de nos crédits de personnels a été moindre que l'objectif [...] de l'ordre de 0,3% soit une progression inférieure à l'inflation qui a été de respectivement 0,9% et de 1,8%* [sur les deux dernières années]. Il confirme ainsi le volume global de suppression d'emploi en pleine période de réforme : *il y en aura eu plus de 12 000 au total de 2008 à 2012*. C'est dire si la fusion *nous a effectivement aidé à passer le cap des suppressions d'emploi avec un taux de non-remplacement de 63%*. Alors là, bravo, on s'incline.

Au sujet des réformes et de l'empilement des tâches, le Sieur Rambal suggère que les services se fassent une concurrence acharnée à qui aurait le plus de travail ; en effet, il affirme, toute honte bue : *Les [SIP] étaient, par exemple, tellement impliqués dans la réforme que pour les [SIE], être la cheville ouvrière de la nouvelle taxe professionnelle était un défi à relever* (sic). Et quand il lui est demandé comment ont été gérés les cadres déchus par la fusion, il reconnaît que le statut de Conservateur des Hypothèques *nous aura ainsi aidé en la matière*. Au moins, c'est clair, bravo pour les gagnants, et mouchoirs pour les autres.



Mais notre fusion brillamment pilotée par des héros de la trempe de notre DGA aura aussi permis d'intégrer des réformes en plus comme l'intégration des dépenses dans Chorus et diviser par deux les centres régionaux des services des pensions. Mais notre homme sait rester modeste : *nous avons pu passer plus aisément le cap des autres réformes mises en œuvre dans le cadre de la RGPP grâce à la dynamique qui portait l'ensemble*. Chapeau bas, monseigneur !

Face à un tel camelot, un seul mot vient à la bouche : Remballe !

<sup>1</sup>Voir Rapport d'information sur la soutenabilité de l'évolution de la masse salariale de la fonction publique, Commission des Finances, Assemblée Nationale

# les SIE en ont assez !

*Petit rappel historique : Vous souvenez-vous de la fusion CDI-Recettes ? Oui, non ? Et bien c'est de là que sont sortis les SIE (Services des Impôts des Entreprises) !*

*Dans le département, les SIE ont été installés définitivement en 2005. depuis cette réforme, ces services connaissent des réformes incessantes ; nous citerons entre autres :*

- *le transfert du recouvrement de l'IS, la mise en place des pôles Enregistrement, la généralisation des télé - procédures, la réforme de la taxe professionnelle avec création de la CFE, la CVAE, la TASCOM, le transfert de l'exécution comptable des remboursements de crédits de TVA ...*

*A ces réformes s'ajoutent les évolutions constantes au plan législatif ; notre DDFIP nie totalement que cela a des conséquences sur les structures ; mais la réalité est qu'il faut constamment réorganiser les équipes pour tenter de faire face !*

*Ces réformes se font sans sérieuse formation professionnelle, sans transferts d'emplois correspondants des structures qui effectuaient précédemment ces tâches. Les SIE reçoivent moult notes des services de Direction souvent « brutes de décoffrage » ! Les seuls messages de la direction réclament les stats, les « points d'étape » ...*

*Dans son rapport annuel 2010 au CTPD, le DDFIP 22 se targue d'organiser des réunions de soutien aux équipes ; soutien ? Que nenni ! Les chefs de services et les agents participant à ces réunions font remonter la fatigue, le stress, les manques de moyens et de vrai soutien. Conclusion de la direction : en septembre, les SIE ont subi de nouvelles suppressions d'emplois ; certains se voient même imputés d'agents ALD ou EDRA qui palliaient les absences et temps partiels.*

*Cette situation qui s'ajoute aux maux maintes fois dénoncés par les agents : travail en plateau engendrant de multiples nuisances sonores en particulier, applications informatiques déficientes en évolution incessante, etc ...Il s'ensuit une situation de stress, de souffrance au travail pour les agents. La DDFIP refuse jusqu'à présent d'admettre cette analyse !*

*Les agents des SIE sont très inquiets ; l'année 2011 leur a été annoncée comme aux autres services comme une année de pause ! L'AVENIR N'EST PAS RADIEUX !*



# dis papa, c'est quoi la crise ?

Par sa nature propre, le capitalisme, comme mode de production et d'échange, a besoin de générer une valeur de ses produits supérieure à celle qu'ils auraient s'ils n'étaient destinés qu'à la satisfaction des besoins de celui qui les consomme. Cette différence est ce qu'on appelle la plus-value. La plus-value, richesse non-naturelle, est ainsi l'élément essentiel du capitalisme. Dès le départ, on remarque que la richesse se concentre dans les mains d'une minorité quand celle de la majorité, ceux qui produisent (travaillent) est contractée, contenue, réduite, pour le bénéfice soit le plus fort possible.

Dans sa modalité contemporaine, la richesse des travailleurs (le salaire) est toujours faible, mais le problème que ceux-ci sont également des consommateurs, la plus-value était en péril. On a donc trouvé une solution pour qu'ils consomment sans pour autant être payé davantage : le crédit bancaire et la publicité à outrance. C'est le principe de la croissance économique soutenue par l'endettement. C'était pas mal, mais on a trouvé encore mieux : vendre et acheter des dettes, et faire du profit dessus. Le phénomène nouveau n'est pas tant le rachat de créance en soi, mais la généralisation des échanges de créances, et de garanties. La fameuse « crise » n'est intervenue qu'au moment où l'on s'est rendu compte que certaines dettes ne pouvaient être remboursées. Là, les établissements financiers, tous étroitement liés dans les marchés, où ils échangent leurs titres, comprennent que leur assise financière est incertaine. Leur solvabilité s'effondre, comme le révèlent les agences de notation. Et c'est tout l'édifice économique lui-même qui risque de s'effondrer.



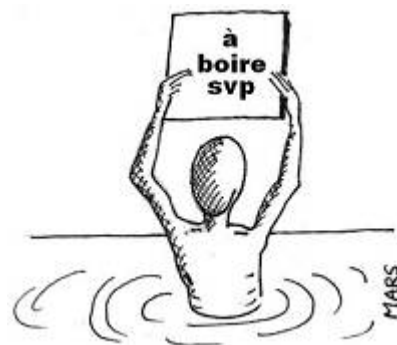
On en appelle alors à l'ennemi d'autrefois : l'Etat. Les Etats interviennent alors de deux façons en prêtant des forts volumes financiers aux banques, et/ou en se portant caution de leurs dettes (en « garantissant les créances »). Mais pour prêter de l'argent qu'on n'a pas, il faut ... l'emprunter ! Idem pour cautionner des sommes dont on ne dispose pas. C'est ainsi, par exemple, que la Chine détient une bonne partie des dettes souveraines occidentales – ce qui permet de mieux comprendre certaines tensions internationales.

On comprend mieux alors les débats autour de l'inflation (« les Etats Unis font marcher la planche à billet ») : plus vous produisez de monnaie, moins celle-ci a de valeur. Et moins votre monnaie a de valeur, moins chère est la dette que vous avez à rembourser. Avec ces différents plans économiques, on transfère l'endettement privé (les établissements financiers) vers l'endettement public (les Etats). Le plan de relance génère du déficit budgétaire (puisque qu'on dépense davantage), et donc de l'endettement, puisqu'on emprunte pour couvrir des dépenses supérieures aux recettes ; quant aux plans de sauvetage, ils accroissent également l'endettement, au moins potentiel, puisque l'on

garanties des masses financières que l'on n'a pas, et que l'on se montre ainsi prêt à emprunter.

Les agences de notations évaluent également les politiques budgétaires des Etats, et donc leur capacité de remboursement (solvabilité). En fonction de ces critères (la note, exprimée par trois lettres), les taux d'intérêts du marché augmentent ou baissent, de même que le prix des garanties financières (crédits en cas de défaut de paiement, les fameux « *Credit Default Swap* »). Ainsi, une baisse (« dégradation ») de note, par exemple en Grèce, augmente les taux, et donc appauvrit davantage le pays qui emprunte plus cher pour assurer ses dépenses.

Dans une pareille situation, les Etats se voient ainsi contraints de « rassurer les marchés », c'est à dire de conduire des politiques économiques visant à réduire déficit et dette d'une façon telle que les taux d'intérêt ne s'envolent pas. En Europe, le problème est d'autant plus prégnant que l'idéologie de « déflation compétitive » (pas d'inflation) couplée à la hausse des matières premières, les divergences entre Etats et l'indépendance de l'organisme financier commun (la Banque Centrale Européenne) ne permettent pas de prêter directement à un Etat – hormis indirectement, ni de jouer sur la monnaie. Les plans de rigueur, les lois « d'équilibre » ne s'avèrent être finalement que des outils politiques à destination des marchés. On le voit ainsi avec le débat autour des « eurobonds », c'est-à-dire ces emprunts de niveau européen dont le principe consiste à agréger les besoins (demandes) de financement on offrant une garantie collective des pays, c'est-à-dire mutualisée. Celui-ci est appelé à s'enliser de la même manière (voir le dernier Sommet) que celui sur le montant du Fond Européen de Stabilité Financière (FESF) en raison du principe, de fait, du garant en dernier ressort : en effet, si les emprunts sont garantis mais pas honorés, les créanciers se tourneront vers le(s) seul(s) pays en capacité de rembourser. Cela explique les fortes réticences de pays comme l'Allemagne ou du nord de l'Europe qui craignent ainsi de garantir des créances qui ne leur bénéficient pas.



Mais en contractant ainsi toutes les marges de manœuvre, en choisissant délibérément la réduction des dépenses sociales et d'avenir, en choisissant dans le même temps de continuer à réduire le potentiel de recette du secteur économique (les entreprises) sous le prétexte qu'il générerait de l'activité, et qu'une taxation afférente trop forte risquerait de la voir partir (« préserver la compétitivité de nos entreprises sinon elles risqueraient de délocaliser »), la place de l'Etat, dans les sociétés occidentales au moins, recule et ce sont les travailleurs (ceux dont on parlait au début) qui doivent payer,



alors que dans le même temps, les détenteurs de la richesse issue de la plus-value sont assurés de la conserver.

Mais en plus, et d'un point de vue strictement économique, rien ne démontre que la spéculation autour des taux d'intérêts devrait s'estomper. C'est ce que l'on constate au vu de la dégradation de la note américaine en août face au dernier plan américain : le marché a continué à acheter de la dette américaine, ce qui prouve que le note donnée (l'évaluation de la capacité de remboursement) n'a pas nécessairement un impact sur les prêteurs. Maintenant, d'un point de vue strictement budgétaire et au moyen d'un artifice comptable douteux qui consiste à mettre en parallèle le montant global des dettes à rembourser sur plusieurs années avec le budget d'une année (comme si aucune richesse n'allait être produite ensuite), tous les Etats occidentaux ou presque sont en

situation de cessation de paiement, et la « rigueur » casse leur croissance, donc leur production de richesse, ils sont donc dans la nécessité d'emprunter pour couvrir leurs dépenses, et cela pour de nombreuses années. Donc les politiques dites d'austérité, non seulement font majoritairement payer ceux qui n'ont rien gagné –

puisqu'ils n'ont pas spéculé sur les dettes d'autrui mais se sont « contents » de travailler –, c'est-à-dire sont injuste mais en plus, on voit avec le peu d'effet de la multiplication des plans de sauvegarde que ces politiques ne sont pas en mesure de nous « sortir de la crise », c'est-à-dire qu'elles inefficaces. Car les causes sont toujours là. Et à mêmes causes, mêmes effets.

### **Encart 1 : La « loi d'équilibre », règle d'or ou loi d'airain ?**

Le projet de loi constitutionnelle relatif à l'équilibre des finances publiques, dit communément la « loi d'équilibre » fait l'objet de nombreux débats qui risquent de s'amplifier à l'approche de l'élection présidentielle. Par sa nature juridique, elle nécessite un vote du Congrès pour entrer en vigueur. Et c'est le choix tactique de la date de convocation possible de celui-ci comme des votes qui alimentent les discussions.

*Il s'agit en effet, d'inscrire dans la Constitution – au-delà donc des lois ordinaires et même organiques qui y seraient ainsi soumises- d'une part le principe d'orientation pluriannuel des finances publiques. Traditionnellement, le budget est annuel et la pluriannualité n'est qu'une projection indicative ; inscrite désormais en droit, elle crée donc une contrainte supplémentaire. D'autre part, et surtout, le projet prévoit un « plafond de dépenses » pré-déterminé qui aurait pour objet de « contenir les déficits ». Le législateur ordinaire perd ainsi un peu plus de sa (faible) marge de manœuvre.*

*Cette constitutionnalisation revient, après la LOLF à créer un niveau de verrouillage supplémentaire qui conduit à interdire, de fait, toute orientation politique volontariste, pour se cantonner à une simple gestion budgétaire de recul des services publics (dépenses), des politiques sociales (dépenses) et des projets d'avenir (dépenses). Pourtant, la solidarité, la santé, l'éducation sont non seulement des facteurs de progrès humains, mais aussi des producteurs de richesses globales à moyen et long termes.*

### **Encart 2 : Le Pacte « Euro plus » ou Europe moins ...**

*S'il modifie dans la lettre le traité d'Amsterdam, le Pacte Euro Plus en poursuit et en aggrave l'esprit. Ce « Pacte », comme l'ensemble des mesures sont décidés non par la Commission Européenne (dont le personnel est nommé par les Etats-membres, d'ailleurs) mais par les chefs d'Etat et de gouvernement (le « Conseil de l'Europe ») et/ou du Parlement européen.*

*Si l'objectif reste évidemment la réduction de la dépense publique, il s'agit de donner à la Commission un pouvoir accru en matière de contrôle des budgets nationaux : ainsi, non plus seulement le déficit budgétaire mais aussi la dette publique et les éléments macro-économiques. Ceci entre en cohérence avec les textes précédents.*

*Le dispositif se veut élément « préventif » : le contrôle s'exercerait en amont des décisions que pourrait prendre le législateur. Mais il se veut également « correctif » : ainsi un Etat qui connaîtrait une situation économique tendue (par exemple le fort déficit commercial français – plus d'importations que d'exportation) se verrait préconiser des mesures budgétaires et législatives auquel il serait invité à répondre concrètement et rapidement (par exemple : limitation des dépenses de personnels ou pas de hausse des salaires).*

*De cette sorte, les décideurs politiques abdiquent d'une grande partie de leurs marges de manœuvre hormis une sempiternelle réduction des dépenses et de la place du politique dans la vie des peuples. Et les premières victimes sont les Européens eux-mêmes.*



# le financement du déficit créanciers de l'Etat

## par les marchés

En 1973, une modification des statuts de la Banque de France limite considérablement l'accès de l'Etat à ses prêts bon marché et l'oblige à faire appel au financement direct sur les marchés financiers.

En 1993, toute possibilité de faire appel à la Banque de France est **définitivement interdite**, c'est l'une des conditions inscrites à l'article 104 du traité de Maastricht reprise à l'article 123 du traité de Lisbonne.

Désormais, les déficits publics sont financés uniquement par la dette et par les emprunts sur les marchés financiers, avec des taux d'intérêt sans commune mesure avec ce que coûterait des fonds avancés par les banques centrales sous contrôle du pouvoir politique.

En 2010, les banques ont emprunté des capitaux auprès de la BCE au taux de 1% pour les prêter à l'Etat au taux de 3,5%. Ce qui sur le montant de la dette publique actuelle fait 40 milliards d'euros de profits pour une seule année ! **Aujourd'hui l'Italie avec sa « note » dégradée empruntant à 6% !**

En trente ans, l'Etat français a donc payé aux marchés financiers environ 1 430 milliards d'euros d'intérêts, c'est à dire l'équivalent de la dette actuelle de 1 600 milliards.

**Pour que cette belle mécanique fonctionne encore faut-il que les Etats aient un déficit à financer !**

Et là comble de la sophistication ce déficit a été organisé par le biais de la baisse des recettes de l'Etat au travers des exonérations massives d'impôts et de charges sociales accordés aux patrons au nom de la « concurrence libre et non faussée », de la « guerre » économique.

En 1982, les recettes fiscales de l'Etat qui étaient de 22,5% du PIB, sont passées en 2009 à 15,1% du PIB.

A titre d'exemple, pour l'année 2009, les seules exonérations de cotisations sociales se sont élevées à 32 milliards.

Dans le même temps, on constate que le budget consacré aux salaires des fonctionnaires et à la consommation de produits et services nécessaires au fonctionnement de l'Etat est passé de 14% du PIB au milieu des années 1990 à moins de 13% aujourd'hui.

Toutes les dépenses autres que le remboursement de la dette et le paiement d'intérêts baissent donc, et cela pour financer capitalistes et banquiers.

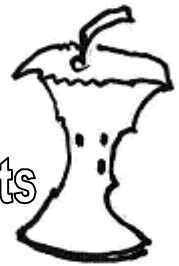
En conclusion, la création délibérée de déficit liée à l'obligation de faire appel aux marchés financiers alimente une dette de plus en plus énorme permettant aux spéculateurs d'empocher toujours plus d'intérêts. Décidément, cette dette n'est pas la notre.

L'Etat français s'est progressivement tourné vers les marchés financiers internationaux à partir de 1973 (refonte des statuts de la banque de France, réforme contenue dans la Loi n°73-7 du 3 janvier 1973, publiée au journal officiel du 4 janvier 1973), et plus encore depuis la création de l'euro, ce qui fait qu'en 2007, 60 % de la dette *négociable de l'Etat français* était détenue par des non-résidents (c'est-à-dire des institutions financières, ménages, entreprises, etc. non résidentes en France ou d'autres États).

Cette part des non-résidents, aux 2/3 non originaires de l'UE est en augmentation forte et régulière depuis fin 1996 (début 1997), date à laquelle elle s'élevait à 13 % (ancienne série). Fin 1999, la part s'élevait à 28 % (nouvelle série), pour atteindre 71,4 % fin juin 2010 et se réduire ensuite. **D'après le Journal le Monde, du 23 juin 2011 les trois plus gros pays étrangers détenteurs de dette française pour un montant total s'élevant à 66% sont : les îles Caïmans, le Luxembourg et le Royaume Uni.** Au 2<sup>e</sup> trimestre 2007, 58 % des OAT émises par l'État étaient détenues par des non-résidents (entreprises et ménages étrangers) ; au sein des 42 % restants détenues par des entreprises ou des ménages français, 60 % étaient détenues au sein de contrats d'assurance (comme les contrats d'assurance-vie), 20 % par des établissements de crédit, et 17 % par le biais d'OPCVM.

## LA CRISE

expliquée aux enfants



JUSQU'AU TROGNON.

Dans mon quartier il y avait un marchand de pommes. Je lui achetais une pomme de temps à autres. J'avais les moyens alors d'acheter autre chose. Mais un jour, tout est devenu trop cher Je suis entré dans le magasin pour acheter un kilo de pommes. Le marchand m'a fait payer plus cher que le prix prévu. Il m'a expliqué : " Vous n'êtes pas un bon client. Je ne sais pas si je peux vous faire confiance. Reviendrez-vous? Je n'en suis pas sûr. Et que ferais-je des pommes que j'aurais stockées pour vous? C'est à vous de payer ma méfiance". J'ai puisé dans mes réserves et j'ai acheté les pommes. De toutes manières je n'avais pas le choix. J'essayais d'y aller plus souvent pour gagner sa confiance. Mais mes réserves se sont épuisées. J'ai fini par ne plus pouvoir rien lui acheter et j'ai fait les poubelles. Un jour, passant devant le magasin de pommes, j'ai vu qu'il était fermé. Ruinant sa clientèle, le marchand s'était ruiné. J'ai soulevé le couvercle de la poubelle. Elle était remplie de pommes pourries.



TABLEAU D'EVOLUTION DE LA DETTE EN FRANCE

Année	Dette publique	Solde public	Dette publique	Solde public
	% du PIB		milliards d'Euro	
<a href="#">1978</a>	21,20%	-1,70%	72,8	-5,9
<a href="#">1979</a>	21,10%	-0,40%	82,8	-1,4
<a href="#">1980</a>	20,70%	-0,30%	92,2	-1,2
<a href="#">1981</a>	22,00%	-2,40%	110,1	-12
<a href="#">1982</a>	25,30%	-2,90%	145,5	-16,7
<a href="#">1983</a>	26,60%	-2,60%	170	-16,5
<a href="#">1984</a>	29,00%	-2,80%	201,4	-19,5
<a href="#">1985</a>	30,60%	-3,10%	227,7	-22,9
<a href="#">1986</a>	31,10%	-3,30%	249,3	-26,4
<a href="#">1987</a>	33,40%	-2,10%	281,2	-17,9
<a href="#">1988</a>	33,30%	-2,70%	302,8	-24,5
<a href="#">1989</a>	34,00%	-1,90%	333,3	-18,6
<a href="#">1990</a>	35,20%	-2,50%	363,6	-25,6
<a href="#">1991</a>	36,00%	-3,00%	385,1	-32
<a href="#">1992</a>	39,70%	-4,60%	440,1	-51
<a href="#">1993</a>	46,00%	-6,50%	515,4	-72,3
<a href="#">1994</a>	49,20%	-5,50%	570	-63,3
<a href="#">1995</a>	55,50%	-5,50%	663,5	-65,4
<a href="#">1996</a>	58,10%	-4,00%	712,7	-49,4
<a href="#">1997</a>	59,50%	-3,30%	752,5	-41,8
<a href="#">1998</a>	59,60%	-2,60%	787,4	-34,6
<a href="#">1999</a>	59,00%	-1,80%	806,9	-24,6
<a href="#">2000</a>	57,50%	-1,50%	827,3	-21,7
<a href="#">2001</a>	57,10%	-1,60%	853,3	-24,6
<a href="#">2002</a>	59,10%	-3,30%	912	-50,4
<a href="#">2003</a>	63,30%	-4,10%	1 004,90	-64,7
<a href="#">2004</a>	65,20%	-3,60%	1079,5	-59,2
<a href="#">2005</a>	66,80%	-2,90%	1 147,60	-50,2
<a href="#">2006</a>	64,10%	-2,30%	1 152,20	-41,9
<a href="#">2007</a>	64,20%	-2,70%	1 211,60	-51,6
<a href="#">2008</a>	68,20%	-3,30%	1 318,60	-64,3
<a href="#">2009</a>	79,00%	-7,50%	1 492,70	-142,5
<a href="#">2010</a>	82,30%	-7,10%	1 591,20	-136,5



**L'ECHO D'ARMOR** tous ensemble, plus nombreux, plus forts